

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°205

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Signature du Contrat Local de Santé

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un Contrat Local de Santé vise à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité, le Contrat Local de Santé permet la rencontre des préoccupations locales de santé et la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé des Hauts de France.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes a contractualisé avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en 2022 pour la réalisation d'un diagnostic de santé préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Santé.

Ce diagnostic a permis d'identifier 4 enjeux locaux prioritaires :

- Attractivité Médicale
- Santé des adolescents et des jeunes adultes 12-25 ans
- Parcours de santé et aide à domicile des personnes âgées
- Prévention pour tous et à tous les âges de la vie.

Le Contrat Local de Santé est un outil partenarial. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain. De nombreux groupes de travail réunissant une diversité d'acteurs et de nombreuses rencontres avec les partenaires ont permis de rédiger un plan d'actions regroupant des actions concrètes répondant aux enjeux du territoire en matière d'accès aux soins et de prévention.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une charte partenariale a été signée le 30 Juin 2023 entre l'Agence Régionale de Santé Hauts de France et la Communauté de Communes.

Un plan d'actions, répondant aux enjeux du territoire, a été formalisé avec l'ARS. Il a été présenté aux membres de la Commission Action Sociale lors de la Commission Action Sociale qui s'est tenue le 28 Novembre 2023. Ce plan d'actions comprend les actions suivantes.

Axe 1 : Attractivité Médicale	Valoriser le territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé
	Encourager et faciliter l'accueil d'étudiants en médecine sur le territoire
	Accompagner et anticiper les futurs départs à la retraite des professionnels de santé
Axe 2: Santé des adolescents et des jeunes adultes 12-25 ans	Développer une meilleure approche des troubles liés à la santé mentale chez les jeunes
	Permettre aux jeunes de développer un comportement favorable à la santé dès le plus jeune âge
	Développer une interconnaissance et un partage d'informations
Axe 3 : Parcours de santé et aide à domicile des personnes âgées	Aller vers les personnes âgées et leur permettre de rompre avec l'isolement
	Mieux soutenir les aidants familiaux
	Permettre aux personnes âgées de bien vieillir chez soi
Axe 4 : Prévention pour tous et à tous	Développer des actions de prévention autour de la petite enfance
	Prévenir les maladies cardiovasculaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 062-200069482-20231214-D205_2023-DE

les âges de la vie	Rendre accessible à tous l'information santé
	Développer des actions en faveur de la santé environnement

Suite à l'avis favorable de la Commission Action Sociale en date du 28 novembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- à signer le premier Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

